

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article607>



L'Association pour une Constituante à la manifestation contre le traité TSCG : 30 septembre 2012



la démocratie face aux défis - La constituante face à l'Union européenne -
Date de mise en ligne : dimanche 30 septembre 2012

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Ce dimanche 30 septembre 2012, l'Association pour une Constituante a participé au grand mouvement populaire contre le traité TSCG. nous avons déjà dit à de nombreuses reprises notre opposition çà ce texte. nous avons appelé les élus à le refuser.

Ce dimanche, l'Association a été présente en un point fixe au long de la manifestation. elle y a distribué le tract ci-dessous et en pièce jointe qui a reçu un accueil très favorable.

Nous mettons par ailleurs en logo une photo de nos amis devant le panneau de l'Association.

« Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. » (article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789)

Le TSCG, Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union européenne contredit le préambule de la Constitution française.

Il dépouille chacun de nos élus et le Parlement de leurs pouvoirs budgétaires.

Ce n'est pas aux banquiers privés, irresponsables devant les Français, de décider du financement de nos hôpitaux, des logements, de nos écoles, des routes, des services publics et des collectivités locales. Ce n'est pas à eux de décider de nos impôts et de faire main basse sur les fonds sociaux, les retraites et l'épargne populaire. Ils vivent des dettes et des intérêts qu'ils imposent aux États, aux collectivités aux entreprises et aux familles.

Ce traité imposerait à l'État de réserver une part croissante du produit de l'impôt et des fonds sociaux au remboursement des dettes que les banques privées ont créés. De quel droit ?

C'est au peuple et à ses élus de décider en fonction des vrais besoins individuels et collectifs de logement, de santé, d'emploi, d'éducation nationale, de services publics...

En votant NON au TSCG, nos parlementaires donneraient à tous un exemple de résistance et que la République reste possible.

Députés, Sénateurs dites et votez NON au TSCG

Association pour une Constituante 13 rue du Pré Saint Gervais 75019 Paris - <http://www.pouruneconstituante.fr/>